

Règlement jeu-concours : CONCOURS PHOTOS

«Réalisez une photo avec votre animal de compagnie et un objet insolite»

Gagnez 5 entrées pour 2 personnes

Article 1 : Organisation du Jeu :

Le Lions Club Courbevoie Grande Arche sis Maison des association, rue de l Alma 92400 Courbevoie organise un jeu- gratuit sans obligation d'achat, ci-après l'Organisateur

Article 2 : Objet du jeu :

Les participants doivent publier sur la page facebook du lions club www.facebook.com/lionscourbevoie, une photo avec leur animal de compagnie et un objet insolite. Une fois validée par l'organisateur, la photo est intégrée à l'album photos nommé CONCOURS PHOTOS. Les 5 photos obtenant le plus de Like se verront offrir 1entrée pour 2 personnes chacune. Une seule participation par personne. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Article 2-1 : Accès au jeu :

Le Jeu et son règlement sont accessibles à l'adresse URL suivante : <http://lionscourbevoie/concoursphotos>. Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès de l'organisateur, à l'adresse mentionnée à l'article 1.

Article 3 : Date et durée :

Le Jeu se déroule du 02/10/2017 à partir de 11h00 au 25/11/2017 jusqu'à 10h00. Le nom des gagnants sera annoncé sur la page facebook du Lions Club Courbevoie Grande Arche. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation :

4-1 Conditions de participation :

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu. La participation est limitée à 1 fois par joueur. Les photos pourront être exposés lors du salon.

4-2 Validité de la participation :

La photo proposée dans le cadre du concours doit correspondre aux critères d'une photo. L'animal présent sur la photo doit également entrer dans la catégorie animale de compagnie. La photo ne doit porter atteinte ni à la personne ni à l'animal. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du jeu une participation suspectée de

triche, de fraude ou toute autre action permettant d'acquérir des LIKES (groupement de partage de likes, échange de like). L'organisateur se réserve le droit de retirer toutes photos ne respectant pas l'ensemble des critères ci-dessus ou l'esprit familial du salon.

Article 5 : Désignation des gagnants - Election du gagnant par un jury :

Les 5 photos ayant acquis le plus de like gagneront 1 entrée pour 2 personnes chacune.

Article 6 : Information ou Publication du nom des gagnants :

Les gagnants seront informés par un message privé sur Facebook et la liste sera publiée sur la page facebook du Lions Club Courbevoie grande Arche, les places seront à retirer à l'entrée du salon les 2 ou 3 décembre 2017. Les entrées sont personnelles et non transmissibles. En outre, les entrées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Cas de force majeure / réserves :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges Le Règlement est régi par la loi française :

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte quatre jours après la clôture du Jeu.